

CMQ-71163-001

Séance du 21 novembre 2024

R É S O L U T I O N
2024-001

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA POSE ET LE TRANSPORT DE
RECHARGEMENT MG20 SUR LE CHEMIN DELL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Lingwick ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 12 novembre 2024, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité du Canton de Lingwick et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le transport et la pose de gravier MG20 doivent être effectués sur le chemin municipal Dell, sur une longueur de 1 900 mètres (1,9 kilomètre);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être réalisés avant le 31 décembre 2024, afin de bénéficier de la subvention de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité deux entreprises à soumissionner;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette invitation, une seule de ces deux entreprises a soumissionné;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Transport & Excavation Jocelyn Ménard inc. au montant de 63 236,25 \$, taxes incluses, en date du 19 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D’OCTROYER le contrat à l’entreprise Transport & Excavation Jocelyn Ménard inc., pour le transport et la pose de gravier MG20, sur le chemin municipal Dell, sur une longueur de 1 900 mètres (1,9 kilomètre), au montant de 63 236,25 \$, taxes incluses et selon les termes prévus à la soumission.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président